

LES PUBLI' DU DIAG

VERS UN PROJET DE TRAME VERTE ET BLEUE

L'approche « potentialités écologiques »,
un outil d'aide à la déclinaison de la TVB locale
N°4 - Novembre 2018

Préambule

La réalisation de publications au fur et à mesure de la phase de diagnostic du SCoT vise à éclairer, tant sur la méthode que sur le fond, différentes thématiques qui doivent être abordées au regard du Code de l'Urbanisme. Les premiers éléments exposés permettent en outre d'avancer sur l'identification future des enjeux.

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a institué un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité, la Trame Verte et Bleue (TVB). Cette trame a pour objectif majeur d'enrayer la perte de biodiversité, source de richesses écologiques et économiques, tout en concourant à la préservation des paysages et à l'identité des territoires. Elle doit également prendre en compte et valoriser les activités humaines favorables aux continuités écologiques et contribuer à l'adaptation au changement climatique. Ainsi, en complément des politiques fondées sur la connaissance et la protection d'espèces et d'espaces remarquables, la TVB prend en compte le fonctionnement écologique

dans l'aménagement du territoire, en s'appuyant en particulier sur la biodiversité dite « ordinaire ».

Les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer dans la déclinaison de la TVB à l'échelle locale, à travers les projets de territoires qu'elles conduisent (SCoT, PLU/i...).

Dans ce cadre, l'approche développée par l'aua/T vise à préciser les enjeux environnementaux sur le territoire du SCoT, en évaluant la capacité « potentielle » des milieux rencontrés à assurer une ou plusieurs fonctions concourant au maintien des équilibres écologiques. Cette vision globale permet ainsi l'identification des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité du territoire à une échelle fine.

La TVB du Schéma Régional de Cohérence Ecologique

A l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées, la Trame Verte et Bleue (TVB) a été définie dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), arrêté le 27 mars 2015 par le Préfet. Elle prend en compte les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité pour la période 2011-2020.

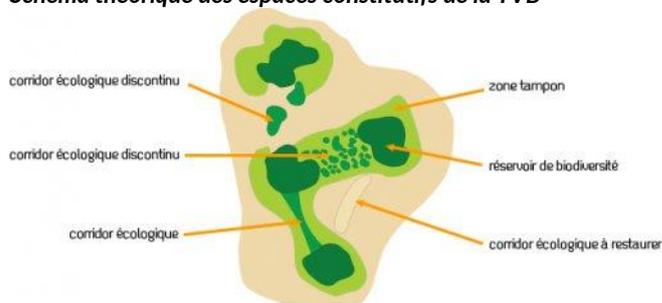
Le SRCE identifie, à l'échelle du 1/100 000^{ème}, des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques par sous-trames. Il identifie des enjeux de continuités écologiques assortis d'un plan d'actions stratégiques. Même s'il ne crée pas de nouvelle réglementation, il fournit des éléments de référence, un guide qui donne à voir une première lecture de la TVB sur le territoire.

En outre, selon la réglementation en vigueur, [le SRCE](#) doit être décliné à l'échelle locale et complété par des éléments de connaissance et des investigations approfondies sur l'état des habitats naturels et leur rôle dans le fonctionnement écologique du territoire.

Le SRCE reste en vigueur jusqu'à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Occitanie et sera intégré à ce nouveau schéma (à travers la Stratégie régionale Biodiversité) dont l'approbation est envisagée en 2020 et en lien avec la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC).

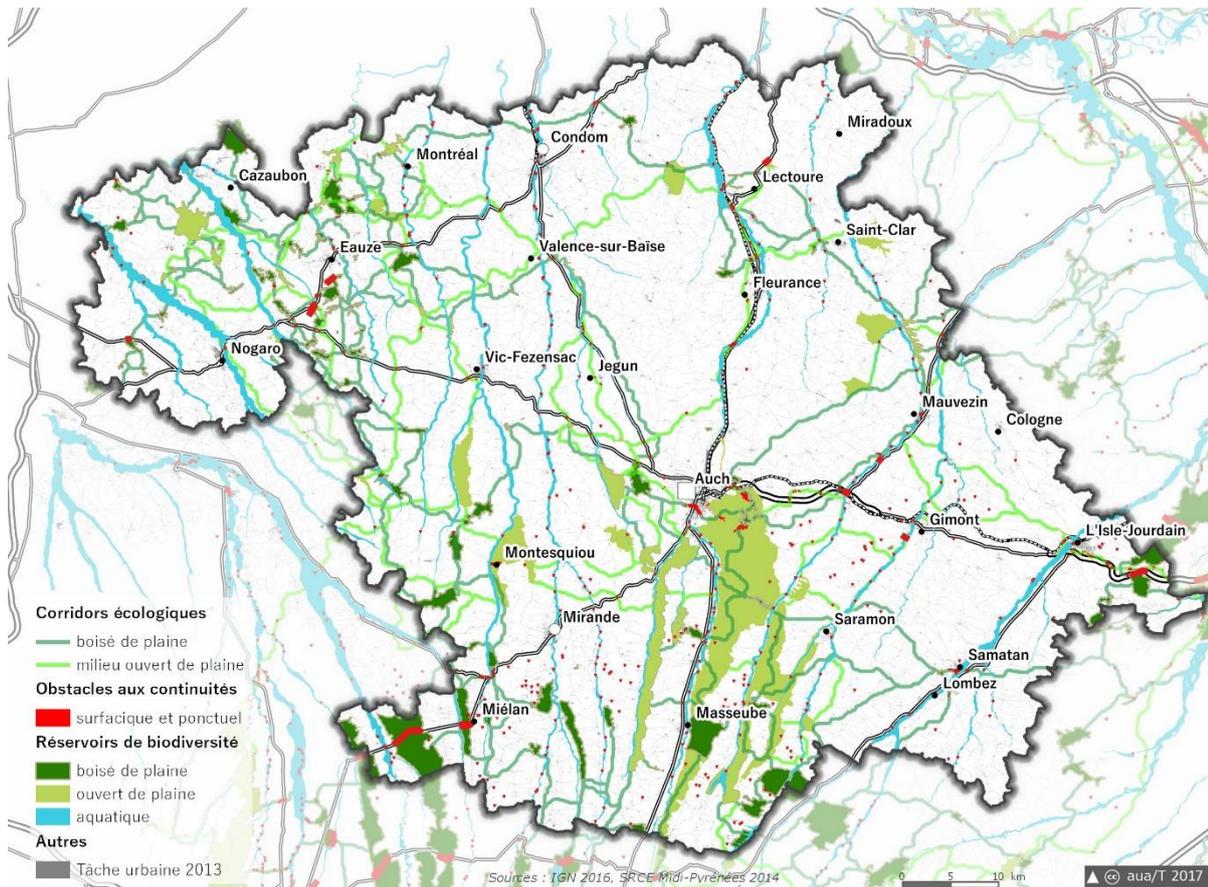
Elaborée selon une approche éco-paysagère, la TVB régionale vise à identifier des milieux, de structures paysagères spécifiques, où vit un groupe d'espèces et permet de mieux considérer le système « espaces / espèces / activités humaines ». Elle permet également de pallier l'hétérogénéité des données naturalistes disponibles.

Schéma théorique des espaces constitutifs de la TVB



Source : Pavard. I. et Paquin. M., 2006

Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques identifiés par le SRCE sur le territoire du SCOT de Gascogne



Source : SRCE Midi-Pyrénées arrêté le 27 mars 2015.

Les sous-trames identifiées par le SRCE sur le SCoT de Gascogne

Au titre du SRCE, le territoire du SCoT s'inscrit dans une vaste entité biogéographique dite de « plaine ». Plusieurs espaces essentiels au fonctionnement des milieux naturels sont ainsi identifiés sur le territoire du SCoT et devront être pris en compte et déclinés localement dans le projet de TVB du SCoT de Gascogne. Ces espaces portent sur quatre sous-trames différentes, deux au titre de la trame verte et deux au titre de la trame bleue.

La trame verte gersoise est fortement liée à la présence des coteaux qui accueillent essentiellement des réservoirs mais également des corridors écologiques permettant le déplacement des espèces sur le territoire. Elle est constituée des deux sous-trames suivantes :

- **la sous-trame des milieux boisés de plaine** : bien que globalement peu boisé, le territoire du SCoT abrite des réservoirs de biodiversité boisés (31 600 ha¹) principalement sur les secteurs du Bas-Armagnac et de l'Astarac² avec la présence de massifs boisés à préserver plus structurants que sur le reste du territoire.

- **la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine** : les réservoirs de biodiversité de cette sous-trame (32 200 ha¹) sont regroupés autour du pays d'Auch, du Bas-Armagnac et de l'Astarac² (prairies pâturées, pelouses, landes, fourrés...). Ces milieux sont essentiels pour de nombreuses espèces et de nombreuses fonctions (habitat, zones d'alimentation et de reproduction...).

Milieux boisés sur les coteaux de l'Astarac et milieux ouverts sur les coteaux de la vallée de l'Osse



Source : CPIE Pays Gersois

¹ Source : SRCE Midi-Pyrénées approuvé le 27 mars 2015.

² Entités paysagères du SCoT de Gascogne. Cf. Glossaire

Au sein de cette trame verte, 1 500 km¹ de corridors écologiques sont également identifiés par le SRCE sur le territoire du SCoT comme supports de continuités entre le piémont pyrénéen et l'Armagnac. Principalement orientés Nord-Sud avec des connexions Est-Ouest, ils se concentrent essentiellement autour du Pays d'Auch et du Bas-Armagnac². Ces continuités vertes, le plus souvent qualifiées de corridors à remettre en bon état, sont aujourd'hui impactées par plusieurs obstacles : artificialisation des sols, mitage et développement de l'habitat diffus, évolution des pratiques agricoles, pollutions lumineuses et fragmentation par les principales voies de communication (RN124, RN21, voie ferrée Auch-Toulouse).

La trame bleue gersoise est constituée de la **sous-trame « cours d'eau »** et de la **sous-trame « zones humides »** correspondant aux fonds de vallées humides et inondables des principaux cours d'eau de l'Eventail Gascon (Midou, Douze, Baïse, Osse, Arrats, Gimone...). Les cours d'eau et zones humides constituent des réservoirs de biodiversité à préserver, supports de continuités entre Pyrénées et Atlantique. La trame bleue est fortement impactée par de nombreux obstacles à l'écoulement (ouvrages hydrauliques, retenues collinaires, travaux d'assainissement, voiries...).

Etang à Eauze et vallée de la Baïse à Condom



Source : aua/T

Le SRCE fait ainsi apparaître les secteurs du Bas-Armagnac et de l'Astarac² comme les plus intéressants vis-à-vis des continuités écologiques. Ils présentent, en effet, certaines caractéristiques qui se démarquent du reste de l'entité « plaine » : paysage hétérogène, pratiques agricoles diversifiées, richesse relative en éléments naturels. La perméabilité des corridors est beaucoup moins marquée au Nord-Est du département, leur densité y étant la plus faible du territoire. Plusieurs facteurs sont actuellement défavorables aux continuités écologiques, et notamment l'artificialisation des sols et le mitage de l'espace, le remembrement agricole, la fragmentation induite par l'urbanisation mais aussi les infrastructures linéaires...

L'approche des potentialités écologiques au service du projet de TVB

Une approche écologique des paysages déclinée sur le territoire du SCoT

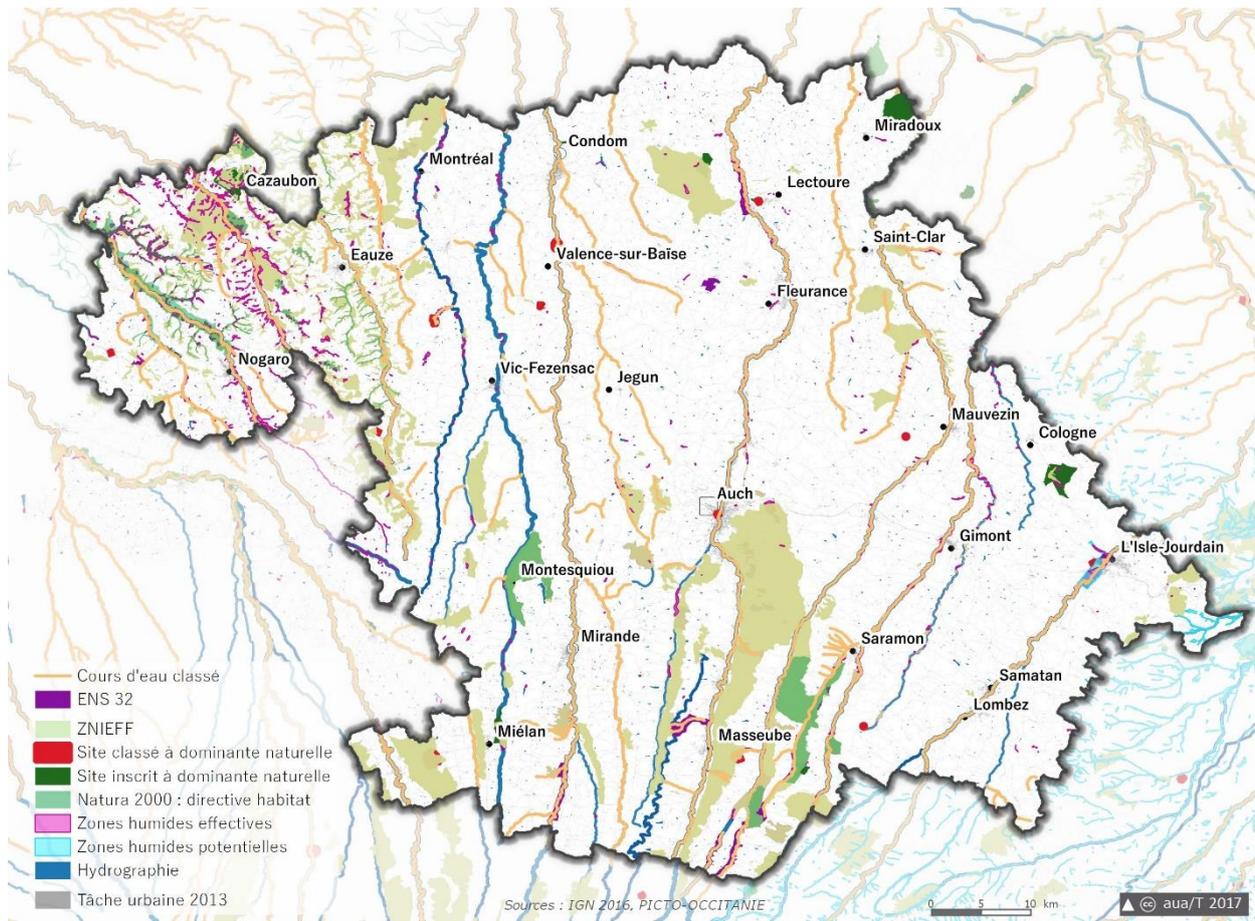
Dans l'esprit des travaux du SRCE, l'aua/T a engagé une réflexion méthodologique destinée à sensibiliser les acteurs aux questions de fonctionnement écologique. Basée sur des travaux développés par les bureaux d'études Econnect et Biotope, l'approche vise à faciliter la prise en compte des continuités écologiques du SRCE (puis à terme du SRADDET) dans le SCoT et aider à leurs déclinaisons à l'échelle locale (PLU/PLUi...), en complémentarité des outils de préservation des espaces naturels remarquables existants.

Une approche complémentaire aux outils de préservation du patrimoine naturel

L'ensemble des réflexions développées par l'approche des potentialités écologiques s'inscrit en complément des outils existants de préservation du patrimoine naturel (sites Natura 2000, ZNIEFF, inventaires de zones humides, sites classés et inscrits...). En effet, ces derniers sont le plus souvent fondés sur la présence d'habitats et d'espèces végétales ou animales remarquables mais ne prennent pas réellement en compte la fonctionnalité écologique des espaces naturels.

L'identification des potentialités écologiques des espaces naturels du SCoT de Gascogne a ainsi mis en évidence des espaces naturels à la richesse écologique remarquable encore méconnue et/ou non intégrés au réseau régional des périmètres de protection et d'inventaire. Elle donne également à voir le rôle de la nature dite « ordinaire » avec des espaces particulièrement intéressants pour la biodiversité (jardins privés, espaces verts plantés, zones vertes de loisirs et terrains de sport).

Espaces naturels remarquables du territoire du SCoT de Gascogne



Source : aua/T, DREAL Occitanie

L'indice de potentialités écologiques, un outil d'aide à la déclinaison de la TVB sur le territoire du SCoT

Consciente que la protection des espaces naturels et de leur biodiversité ne pouvait pas être efficacement assurée par la seule désignation de périmètres naturels identifiés et « labellisés », la réflexion méthodologique menée par l'aua/T à l'échelle du SCoT de Gascogne s'appuie sur des principes éco-paysagers similaires au SRCE, intégrant des notions de fonctionnement écologique et de dynamique paysagère à travers l'occupation du sol du territoire.

Différents types de milieux ont ainsi été considérés à l'échelle communale, en fonction de la nature de l'occupation du sol (les différentes espèces ne présentant pas des préférences identiques vis-à-vis d'un même type d'occupation du sol ou de végétation).

Etablie sur la base du référentiel d'occupation OCS GE de l'IGN (2013), elle permet, d'une part, de présenter des données homogènes sur l'ensemble du territoire et, d'autre part, de mettre en évidence le rôle de la biodiversité plus « ordinaire » dans le fonctionnement écologique de ce territoire. Son rendu sous forme cartographique doit faciliter l'appropriation et la déclinaison de la TVB par les acteurs du territoire. La finalité de ce travail est de disposer d'un outil d'aide à la décision et d'analyse précis à l'échelle communale (1/5000^{ème}), facile à mettre à jour.

1. Identifier, grâce à un référentiel géographique d'occupation du sol homogène, les grands types de milieux sur le territoire gascon, pour les décliner en typologies plus fines à l'échelle du 1/5000^{ème}.

2. Evaluer, via un Système d'Information Géographique (SIG), les potentialités écologiques du territoire à l'aide d'indices éco-paysagers : indices de naturalité, de compacité-surface, de connectivité et d'hétérogénéité.

OCS GE de l'IGN, un nouveau référentiel pour le suivi de l'évolution de l'occupation du sol

La connaissance fine des différents types d'occupation du sol et de leur évolution nécessite de disposer d'une information fiable, "millésimée" et homogène de couverture et d'usage des sols. La construction d'un nouveau référentiel décrivant l'occupation du sol à grande échelle (OCSGE), basée sur une nomenclature nationale partagée par l'ensemble des utilisateurs et des producteurs, a débuté en 2014, sous le pilotage de l'IGN. Sa production est fondée sur les données existantes extraites des bases internes de l'IGN ainsi que toutes autres données mobilisables issues de référentiels nationaux ou locaux (Registre Parcellaire Graphique, OCS régionales...). Elle constitue une base de données géographiques dont la précision géométrique sera compatible avec les couches du RGE® (Référentiel à Grande Echelle) pour une utilisation nationale, régionale ou locale (SCoT/PLUi) et doit être mise à jour régulièrement. La nomenclature, construite selon un modèle emboîté, permet de répondre aux problématiques nationales mais aussi aux spécificités locales.

NB : la constitution et la précision du référentiel géographique sont totalement dépendantes des bases de données exploitées, en termes d'acquisition (disponibilité, couverture, coûts d'accès), mais aussi de typologie et d'échelle d'utilisation. Elles impactent directement le calcul des indices éco-paysagers.

Deux étapes majeures ponctuent cette réflexion :

Du référentiel d'occupation du sol au calcul de l'indice final : Calcul de l'indice de potentialité écologique



Source : aua/T

Les indices éco-paysagers : principes et déclinaison sur territoire du SCoT

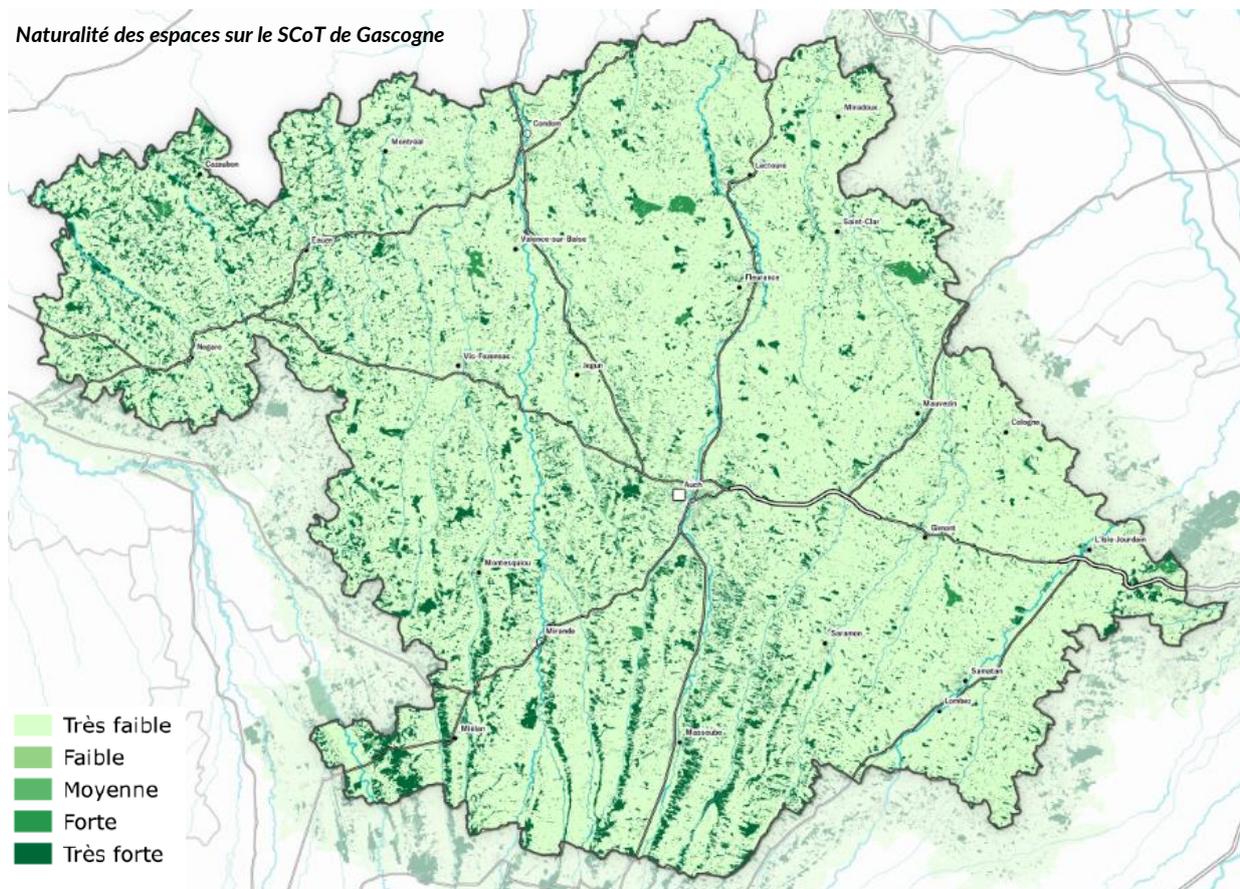
L'indice de naturalité : définition et méthode

La naturalité d'un milieu est définie comme le niveau « d'anthropisation », de pression par l'homme sur le milieu. Des indices de naturalité, variant de 0 à 5 (quasiment nulle à très forte), ont été attribués à chaque classe d'occupation du sol du référentiel OCS GE, en fonction de la nature des peuplements et des cortèges floristiques et faunistiques inféodés à ces derniers. Les valeurs de ces indices doivent être considérées comme des valeurs relatives, hiérarchisant les classes d'occupation du sol les unes par rapport aux autres. Elles ont été adaptées pour le territoire du SCoT. Ainsi, tous les boisements de feuillus, surfaces en eau, prairies, landes et fourrés disposent par exemple d'une naturalité très forte à forte (« 5 à 4 »), tandis que les espaces verts

plus urbains, friches, golfs, stades, jardins et cimetières se sont vu attribuer des indices de naturalité faible à très faible (« 2 à 1 »). Une naturalité nulle a été affectée aux espaces urbanisés, décharges, chantiers et axes routiers.



Naturalité des espaces sur le SCoT de Gascogne



Source : OCS GE_IGN 2015, aua/T

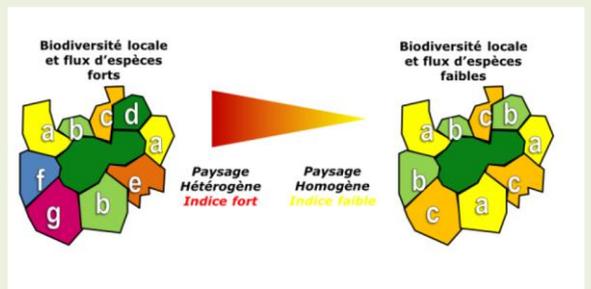
Des espaces boisés et humides à très forte naturalité

La classification proposée pour le territoire du SCoT met en évidence, indépendamment de leur taille, de leur forme et de leur position, les milieux forestiers (feuillus, mixtes), les milieux humides (plans d'eau, zones humides, étangs et marais) et les milieux semi-ouverts (landes, broussailles) à forte naturalité. Cette carte de naturalité découle directement de la distribution des espaces naturels recensés sur le territoire du SCoT et met en avant les espaces boisés à forte naturalité : les coteaux boisés de l'Astarac, les ripisylves discontinues

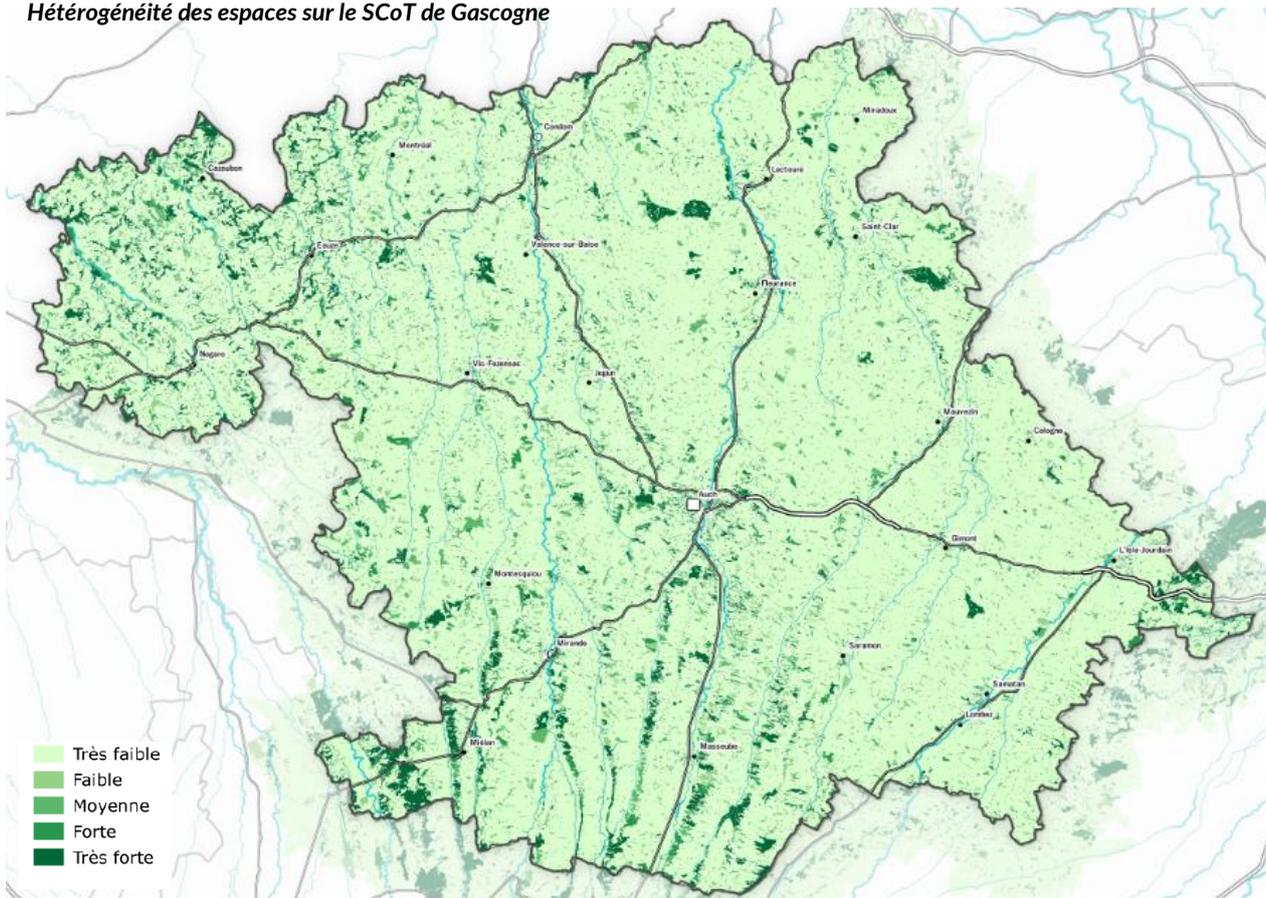
d'accompagnement des cours d'eau, les derniers boisements en fonds de vallées pour les secteurs plus agricoles sur la Lomagne Gersoise, la Ténarèze et le Savès Toulousain, ou les boisements morcelés de la forêt de Bouconne à Pujaudran et Lias. Les milieux humides autour de l'Armagnac et les espaces prairiaux, les landes et broussailles dont la naturalité est elle aussi élevée, sont plus particulièrement présents sur le Bas-Armagnac (landes) et l'Astarac (enrichissement des coteaux liés à l'abandon des terres agricoles) et autour du Pays d'Auch (bosquets et petits bois).

L'indice d'hétérogénéité

Cet indice illustre la mosaïque des milieux et leur biodiversité propre ; il permet de mettre en valeur les zones d'interface écologique entre deux milieux différents (zones d'écotone), lieux de développement d'une flore et d'une faune typique. Plus le nombre de milieux différents en contact direct est élevé, plus l'hétérogénéité du milieu est forte et plus la biodiversité locale est potentiellement favorisée.



Hétérogénéité des espaces sur le SCoT de Gascogne



Source : OCS GE_IGN 2015, aua/T

Des milieux naturels en mosaïque très favorables à la biodiversité, fragilisés par la déprise agricole et l'évolution des pratiques agricoles

La carte d'hétérogénéité met en évidence des milieux plus diversifiés en mosaïque (milieux boisés, ouverts, cultures) et des systèmes agropastoraux plus présents (haies, prairies, pâturages et bandes enherbées...) sur les coteaux boisés du PETR du Pays d'Auch ainsi que sur les boisements et zones humides du PETR d'Armagnac. Sur ces territoires, la diversité des milieux naturels semble plus favorable aux espèces ayant besoin d'espaces naturels différents pour accomplir leur cycle de développement (ex : amphibiens) ou des espèces fréquentant les secteurs de lisières (ex : chiroptères). Toutefois, l'enrichissement et l'abandon des parcelles agricoles et du système

traditionnel polyculture-élevage tend progressivement à faire disparaître de nombreux milieux ouverts et risque de dégrader cette biodiversité. L'hétérogénéité des espaces naturels rencontrés sur le PETR Pays Portes de Gascogne est plus diffuse du fait du morcellement et du mitage du maillage bocager et des boisements induits par l'activité agricole. Sur ce PETR, quelques grands espaces ouverts et boisements se démarquent par leur bonne hétérogénéité le long du Gers autour de Lectoure, le long de l'Auroue à proximité de Miradoux, de l'Arrats à Tournecoupe ou dans la vallée de la Save. Les boisements autour de Pujaudran et Lias, initialement rattachés à la forêt de Bouconne, sont également très favorables aux zones d'interface et propices à la biodiversité.

A contrario, au Nord-Est du territoire, les espaces naturels sont peu fonctionnels et présentent une connectivité entre les milieux peu favorable aux déplacements des espèces d'Est en Ouest entre les différentes vallées. En effet, seuls les grands espaces boisés et ouverts (prairies, pelouses) encore présents autour de Lectoure, Pujaudran, Tournecoupe et La Romieu et au sein de l'agglomération auscitaine, comptent parmi les derniers milieux naturels aux potentialités écologiques les plus élevées. De même, dans les vallées du Gers, de l'Aurouge, de l'Arrats, de la Gimone et de la Save, quelques petits boisements le long des cours d'eau ou sur les versants les plus

abrupts des vallons sont encore fonctionnels et méritent une attention particulière.

Les autres espaces naturels, trop petits et isolés, semblent aujourd'hui moins fonctionnels d'un point de vue écologique et sont menacés par le développement urbain et l'évolution des pratiques agricoles. La préservation du maillage bocager et le renforcement des continuités Est-Ouest sur ce secteur Nord-Est du territoire apparaît indispensable pour améliorer le fonctionnement écologique de ces derniers espaces naturels.

Synthèse des apports de l'analyse croisée au projet de TVB du SCoT de Gascogne

Une analyse croisée du SRCE, des espaces naturels remarquables et des potentialités écologiques

L'analyse pas à pas des différents indices écopaysagers sur le territoire du SCoT de Gascogne a permis de mettre en évidence des milieux particulièrement intéressants et diversifiés vis-à-vis de la biodiversité. L'analyse de la compacité a notamment mis en relief des espaces naturels avec un cœur d'habitat important, peu affectés par les activités anthropiques et donc favorables au bon fonctionnement écologique et à la survie des espèces. L'indice de connectivité globale donne également des indications sur les corridors potentiels les plus fonctionnels à préserver, propices aux déplacements des espèces. Il affine ainsi l'identification des corridors écologiques du SRCE en distinguant des corridors structurants potentiels de corridors écologiques plus secondaires. La combinaison de ces données avec celles du SRCE de Midi-Pyrénées et avec la localisation des espaces naturels remarquables, d'ores et déjà identifiés sur le territoire, a finalement permis l'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques du SCoT de Gascogne.

Les réservoirs de biodiversité

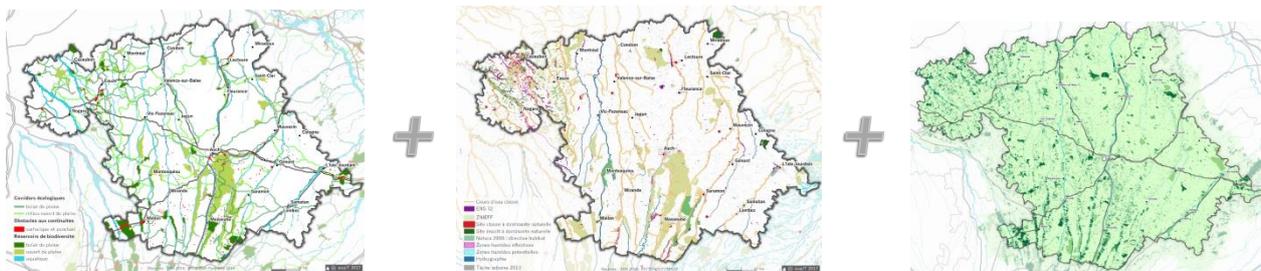
Au Sud et à l'Ouest du territoire, les coteaux boisés et prairies des vallées de la Gimone, de l'Arrats, du Gers, de l'Osse du Bouès, de l'Arros et les zones humides et boisées de l'Armagnac le long de l'Isaute, la Gélise, la Douze et le Midour constituent des **réservoirs de biodiversité majeurs**. Ils constituent, en effet, de vastes cœurs d'habitat très fonctionnels abritant des espèces remarquables pour partie déjà protégés par des périmètres réglementaires. Les derniers grands espaces boisés et le maillage bocager encore présent au Nord et à l'Est du SCoT sur le PETR Pays Portes de Gascogne constituent également

des réservoirs majeurs particulièrement intéressants pour la biodiversité, aujourd'hui non protégés par des zonages réglementaires. En outre, plusieurs petits **réservoirs de biodiversité secondaires** sont répartis sur tout le territoire du SCoT et notamment au Nord-Est. Bien que très morcelés et fragilisés par les activités anthropiques, ils méritent néanmoins d'être confortés et connectés.

Les corridors écologiques

Plusieurs **corridors écologiques structurants** fonctionnels ont été identifiés au Sud du territoire : les coteaux boisés et milieux ouverts des vallées de l'Osse de la Baïse, du Gers de l'Arrats et de la Gimone au Sud de la RN 124. Ils permettent de préciser, voir réaffirmer, le rôle de ces espaces identifiés à l'échelle régionale en permettant le déplacement des espèces de plaine du Nord au Sud, du piémont Pyrénéen vers l'Armagnac. A l'Ouest, les vallées humides et boisées du Bas Armagnac autour des cours d'eau de la Midour, de la Douze, de la Gélise de l'Isaute et de la Lauzoue constituent également de **grands corridors structurants** très fonctionnels qu'il conviendra de protéger.

L'exercice met également en avant la fragilité de certains **corridors secondaires** orientés Nord-Sud autour de l'agglomération d'Auch, au Nord de la RN 124 dans les vallées de la Midouze, de l'Auzouze, de la Baïse, du Gers et de l'Arrats. Ils apparaissent moins fonctionnels et moins propices aux échanges entre les espèces (continuum moins évidents, altérés par plusieurs obstacles). Les continuités Est-Ouest, aujourd'hui quasi inexistantes, constituent enfin des **corridors peu fonctionnels** d'enjeu régional à créer ou à reconstituer pour garantir le déplacement des espèces entre la plaine de la Garonne et le Bassin Aquitain.

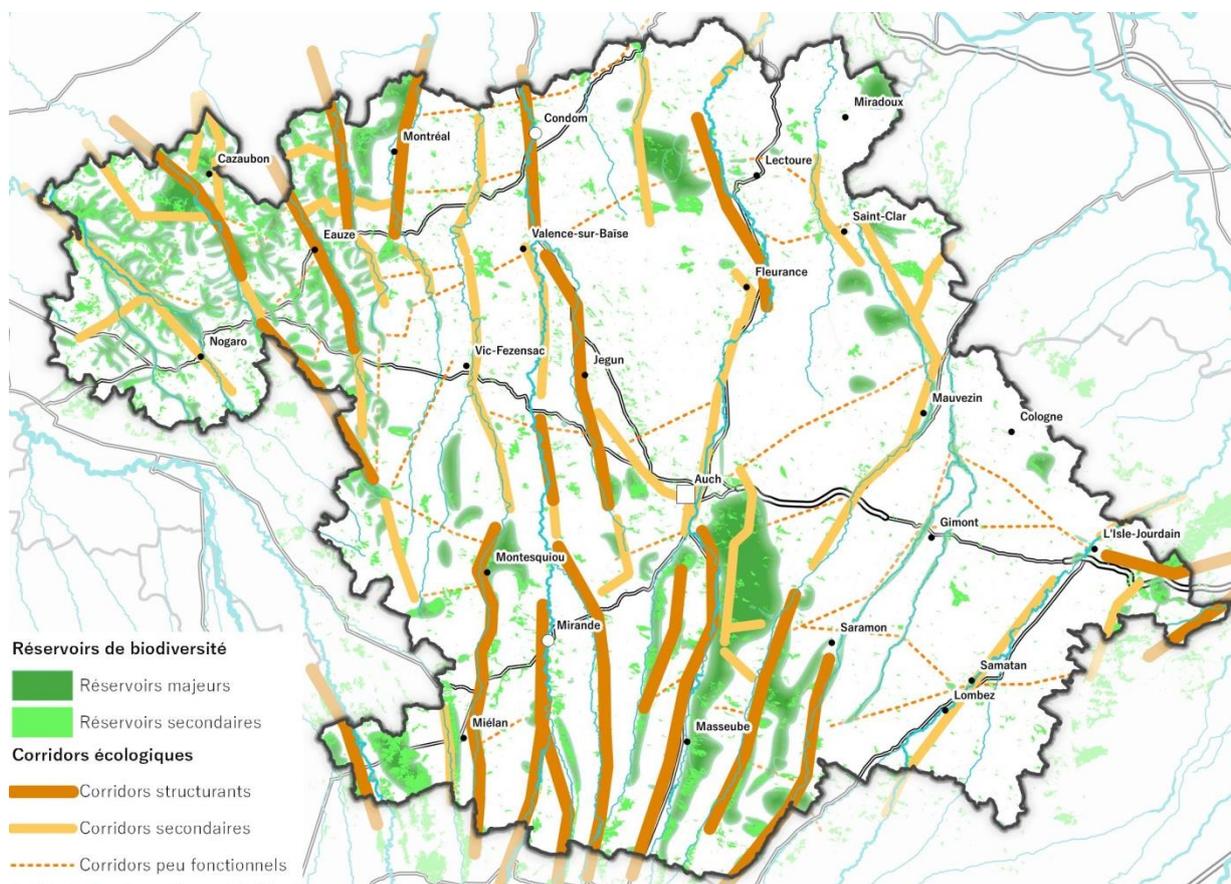


Trame Verte et Bleue du SRCE Midi-Pyrénées

Espaces naturels remarquables

Potentialités écologiques des espaces naturels

Vers un projet de Trame Verte et Bleue pour le SCoT de Gascogne



Source : OCS GE_IGN 2015, aua/T

QUELQUES ELEMENTS D'ANALYSE A RETENIR

- Des milieux forestiers, ouverts et humides favorables au déplacement des espèces le long des principaux cours d'eau entre le piémont des Pyrénées et l'Armagnac.
- Des corridors boisés et humides secondaires Nord-Sud fragilisés par la RN124, l'urbanisation et l'activité agricole.
- Un pôle naturel très fonctionnel et bien préservé au Sud-Ouest qui s'oppose aux espaces naturels résiduels peu protégés et moins fonctionnels au Nord-Est.
- Des grands réservoirs de biodiversité majeurs abritant des espèces remarquables et des espaces boisés et humides à très forte naturalité au Sud-Ouest. Les corridors structurants très fonctionnels orientés Nord-Sud mettent notamment en évidence une bonne fonctionnalité des milieux au Sud et à l'Ouest du territoire, favorables aux déplacements de espèces et pour partie déjà protégés.
- Les milieux cultivés plus vastes formant une véritable matrice paysagère au Nord et à l'Est mais des réservoirs secondaires qui y sont souvent morcelés, parfois fragilisés et plus exposés aux activités anthropiques (urbanisation, infrastructures de transport, activités agricoles...).
- Des continuums Est-Ouest quasi inexistantes à créer et/ou à reconquérir pour permettre le déplacement des espèces de plaine entre la plaine de la Garonne et le Bassin Aquitain.

POUR ALLER PLUS LOIN

D'autres éléments relatifs à l'analyse du fonctionnement écologique des milieux naturels sur le territoire du SCoT sont développés dans la partie 1.1 relative à la « Valorisation et à la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité » dans le diagnostic du SCoT :

Périmètres règlementaires et d'inventaires : une reconnaissance du patrimoine naturel

- **Espaces naturels protégés** : Natura 2000, Sites classés et inscrits, cours d'eau classés
- **Espaces naturels inventoriés** : ZNIEFF, zones humides, Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Fonctionnement écologique : enjeux de biodiversité majeurs identifiés à l'échelle régionale dans le SRCE

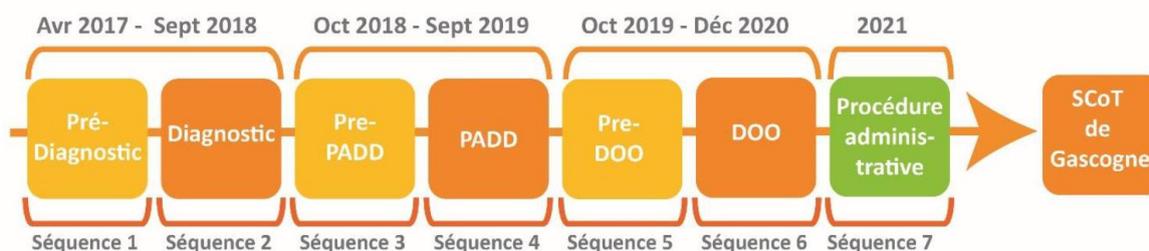
- **Réservoirs de biodiversité du SRCE à préserver** : Boisements / Milieux ouverts de plaine / Zones Humides ;
- **Corridors de biodiversité à reconquérir du SRCE** : Boisements / Milieux ouverts de plaine / continuités aquatiques.

GLOSSAIRE

- **Continuités écologiques** : Milieux naturels constituant la Trame Verte et Bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).
- **Corridor écologique** : Espaces naturels (boisés, humides ou ouverts) assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité et offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils peuvent prendre plusieurs formes (linéaires, discontinus, paysagers en mosaïque) et n'impliquent pas nécessairement une continuité physique ou des espaces contigus.
- **Entités paysagères** : Zones au sein desquelles la composition et la structure du paysage sont communes. Le territoire du SCoT de Gascogne comprend 6 entités paysagères aux caractères identitaires marqués : Bas-Armagnac, Ténarèze-Albret, Lomagne Gersoise, Pays d'Auch, Savès Toulousain et Astarac.
- **Nature « ordinaire »** : Désigne l'ensemble des espèces abondantes dans un écosystème donné et se définit par opposition à la nature extraordinaire des espèces rares ou patrimoniales et des sites remarquables. Face au constat d'une régression de la diversité parmi des espèces autrefois très communes (hirondelles, abeilles, anguilles...), une attention plus soutenue à la nature « ordinaire » et à sa protection a récemment vu le jour dans des espaces tels que les villes (biodiversité urbaine), les zones humides...
- **Réservoir de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).
- **Ripisylve** : Ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) se trouvant aux abords d'un cours d'eau.
- **Ecotone** : Un écotone est une zone de transition écologique entre plusieurs écosystèmes. En écologie du paysage, il correspond à une lisière. Les écotones abritent à la fois des espèces des différents milieux qui les bordent, mais aussi des communautés particulières qui leur sont propres. Les écotones sont donc des milieux très riches en biodiversité

PROCHAINES ETAPES

La séquence 2 sur le diagnostic du SCoT de Gascogne s'est conclue le 29 juin 2018 lors de la 2^{ème} conférence sur le diagnostic et les enjeux du SCoT. Proposée comme une étape charnière entre la fin du diagnostic et le début du travail sur le PADD, cette instance a permis de préparer la phase de projet en identifiant, grâce à une première priorisation des enjeux, les axes majeurs du futur projet de territoire. Un comité de pilotage ainsi qu'une réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) a clôturé cette séquence.



Syndicat mixte
SCoT
de Gascogne

Z.I ENGACHIES
11 rue Marcel Luquet
32000 AUCH
T. 05 62 59 79 70

<http://scotdegascogne.com>

Claire Céron, Directrice,
c.ceron@scotdegascogne.com

Christine Sanchez-Martin, chargée de mission urbanisme,
c.sanchezmartin@scotdegascogne.com

Raphaël Guill, chargé d'études,
r.guill@scotdegascogne.com

Anne-Sophie Granowski, assistante de direction,
as.granowski@scotdegascogne.com

Des territoires, un avenir

aua/T